



Villejuif, le 3 mars 2023

## RENDEZ-VOUS DU 1<sup>er</sup> MARS AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : GRÂCE À VOUS, ENSEMBLE, NOUS AVONS GAGNÉ UNE PREMIÈRE BATAILLE

La négociation salariale s'est achevée le 12 janvier 2023 sur des propositions de la direction très insuffisantes :

- Un budget de MSI ne permettant d'augmenter qu'environ 30% d'entre vous
- L'extension des mesures socles (rattrapage salarial par rapport au marché) à certains métiers du réseau commercial en tension
- Le reversement de 50% seulement de la RVP des postes non-couverts
- Une PPV loin d'être conséquente (de 1.200 € à 600 €)
- Une enveloppe pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes inadaptée à la taille de LCL
- La participation employeur à la complémentaire santé portée à 53,10 % en 2023 (contre 50% habituellement)
- La valeur faciale du titre restaurant revalorisée de 80 cts (9,40 €), dont 48 centimes à la charge de LCL

Dès la fin de la négociation, la CFDT LCL et FO LCL, jugeant ces mesures indécentes au regard de votre investissement au quotidien, dans des conditions de travail souvent très dégradées, ont demandé à continuer la négociation et ont lancé un appel à la grève pour le 17 janvier. Cette mobilisation, massivement suivie, a permis d'obtenir des mesures complémentaires à celles déjà actées. Ces mesures complémentaires ont été annoncées dès le 24 janvier par le Comex, notamment :

- La bonification des taux d'atteinte de la RVP trimestrielle et annuelle, portée à 100% en moyenne
- Intéressement - participation : les 4,5 M€ des boosts atteints sont doublés et portés à 9 M€
- Un prêt à taux zéro pour celles et ceux qui auraient des besoins de trésorerie, leur permettant ainsi de conserver leur intéressement-participation en épargne salariale

C'était déjà une petite victoire, mais toujours insuffisante.

L'intersyndicale a donc lancé une pétition qui a recueilli **plus de 5.000 signatures à ce jour**.

Votre mobilisation et votre soutien total ont incité le directeur général à nous proposer un entretien qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> mars. **Et nous avons (enfin !) obtenu gain de cause : la négociation salariale s'ouvre d'ici quelques semaines** (fin mars - début avril).

Le directeur général, conscient de la flambée de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat, **semble accepter le principe d'une augmentation générale et se déclare « n'être fermé à rien »**. Comme quoi, la CFDT LCL et FO LCL ont bien fait de refuser de cautionner les premières mesures salariales de la direction, validées uniquement par le SNB qui les juge « *élogieuses* ».

Notre action conjointe est à l'origine des mesures complémentaires proposées par le Comex. Elle permet aujourd'hui de se rasseoir à la table des négociations pour discuter de votre pouvoir d'achat.

Pour autant, tant que nous ignorons ce que LCL compte nous octroyer, restons mobilisés et poursuivons l'action, notamment en signant la pétition, toujours d'actualité. Car il ne s'agit pas seulement d'échanger, **il s'agit d'obtenir un gain de pouvoir d'achat réellement conséquent et la juste reconnaissance de votre implication sans faille**. Si les propositions de LCL demeurent en-deçà de nos demandes légitimes et ne permettent même pas de compenser l'inflation, l'intersyndicale n'exclut pas de lancer une nouvelle mobilisation.

Nous espérons que LCL ne manquera pas ce rendez-vous tant attendu par l'ensemble des salariés.